

ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES

# PROCOLE SANITAIRE D'OUVERTURE DE L'ECOLE AU 12 MAI 2020

---

Document réalisé le 5 mai 2020 - Révisable autant de fois que nécessaire

**Stéphanie Marquis, directrice**

**05/05/2020**

**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

Introduction

*Le Gouvernement a décidé d'une ouverture des écoles maternelles et élémentaires à compter du 12 mai prochain. Les écoles vont donc rouvrir **progressivement**.*

*Pour des raisons de sécurité et de protection sanitaire, tous les enfants ne pourront pas être accueillis dès le 12 mai 2020.*

*Pour le moment, en accord avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale, une reprise **uniquement pour les élèves de GS sera envisagée sous réserve d'un avis favorable du Directeur Académique sur le présent protocole de réouverture retenu.***

*De ce fait les élèves de TPS, PS ou MS (sauf enfants de parents exerçant dans les catégories professionnelles prioritaires) ne seront pas accueillis à partir du 12 mai mais à une date ultérieure, dans la mesure où toutes les conditions de sécurité sanitaire le permettront. Cette date n'est pas encore définie*

*L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.*

*Les mesures décrites dans le présent document sont propres à l'école LOUISE MICHEL. Elles ont été établies sur la base du protocole sanitaire transmis par les autorités nationales et établi en concertation avec la municipalité, l'équipe de circonscription et l'ensemble des enseignantes de l'école. Ce document sera révisé dans la perspective d'une augmentation des effectifs.*

*Ce protocole a été présenté lors du conseil d'école extraordinaire du 07 mai 2020.*

***Ce document doit être connu de tous (parents, élèves, enseignants, personnels communaux) et doit être respecté par tous.***

***Les élèves qui ne le respecteraient pas auront un rappel des consignes. Si un élève ne respectait pas le cadre de ce protocole de manière volontaire et répétée, malgré nos explications et nos rappels, nous nous réservons le droit de lui faire reprendre le travail en distanciel.***

***La sécurité sanitaire est une priorité absolue dans cette gestion de crise.***

*Vous trouverez à la fin de ce protocole une fiche annexe Parent (annexe 3) qui présente les points à contrôler quotidiennement, le rôle que vous devez prendre dans ce dispositif d'accueil et surtout les points principaux dont vous devez impérativement prendre connaissance avant la rentrée.*

**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

**Sommaire**

<b><u>I. Les mesures d'hygiène</u></b> .....	Page 4
<b><u>II. Les modalités d'accueil particulières des familles et des élèves</u></b> .....	Page 7
<b><u>III. L'information aux familles</u></b> .....	Page 14
<b><u>IV. L'entrée dans l'école puis le déplacement jusqu'à la classe</u></b> .....	Page 15
<b><u>V. L'installation en classe</u></b> .....	Page 15
<b><u>VI. Le matériel scolaire</u></b> .....	Page 17
<b><u>VII. Les activités</u></b> .....	Page 18
<b><u>VIII. Les récréations</u></b> .....	Page 18
<b><u>IX. Les sanitaires</u></b> .....	Page 20
<b><u>X. La cantine</u></b> .....	Page 21
<b><u>XI. La pause méridienne</u></b> .....	Page 21
<b><u>XII. Le périscolaire</u></b> .....	Page 21
<b><u>XIII. L'entretien des locaux par la collectivité territoriale</u></b> .....	Page 21
<b><u>XIV. Les sorties</u></b> .....	Page 22
<b><u>XV. Les enseignants</u></b> .....	Page 23
<b><u>XVI. Les livraisons</u></b> .....	Page 24
<b><u>XVII. Procédure de gestion d'un cas suspect</u></b> .....	Page 24
<b><i>Annexe 1</i> : Le port du masque par les adultes</b> .....	Page 27
<b><i>Annexe 2</i> : Le lavage des mains pour tous</b> .....	Page 28
<b><i>Annexe 3</i> : Avis du conseil scientifique concernant la réouverture des écoles dans le contexte de la crise COVID-19, enrichi par les directeurs de la ville de Oignies</b> .....	Page 29
<b><i>Annexe 4</i> : Plan de l'école</b> .....	Page 32
<b><i>Annexe 5</i> : fiche parents</b> .....	Page 33
<b><i>Annexe 6</i> : Liste du matériel</b> .....	Page 35
<b><i>Annexe 7</i> : Liste du matériel nécessaire à l'application du protocole</b> .....	Page 36
<b><i>Annexe 8</i> : Protocole de la mairie</b> .....	Page 37

**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

## **I. Les mesures d'hygiène**

**Il est déconseillé aux enfants et personnels vulnérables de venir à l'école.(d'après la liste du ministère de la santé)**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

### **1. Le port du masque.**

Pour les personnels:

Cette mesure concerne **uniquement les adultes** présents dans l'école en fonction des situations de travail, lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, avec les plus jeunes enfants par exemple.

Pour les élèves :

D'après les autorités nationales, le port de masques pour les élèves de maternelle est proscrit, et déconseillé pour les élémentaires.

Le port de masque pour les enfants à l'école maternelle est donc exclu à l'école.

Si un élève de maternelle se présente avec un masque, nous le lui ferons retirer pour des raisons de sécurité.

Nous disposerons seulement d'un tout petit stock de masques pédiatriques pour des élèves en particulier – par exemple qui présenteraient les symptômes).

(Les masques seront fournis par l'Éducation Nationale pour les enseignants et par la mairie pour le personnel communal)

*Cf. Annexe 1 : le port du masque.*

### **2. Le lavage des mains**

Il doit être effectué pendant 30 secondes sous contrôle d'un adulte.

Il sera réalisé à minima :

- À l'arrivée
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets potentiellement contaminés

**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

- Le soir avant de rentrer chez soi

*Cf. Annexe 2 : le lavage des mains*

D'une manière générale, il conviendra d'appliquer les gestes barrières préconisés par le Ministère de la Santé :



se laver les mains très régulièrement



tousser ou éternuer dans son coude



utiliser un mouchoir à usage unique



saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui

Il faudra donc de veiller à la disponibilité de :

- paquets individuels de mouchoirs à usage unique  
> Matériel fourni par les parents. Le jeter une fois utilisé et lavage des mains.
- poubelles munies de sacs  
> Matériel fourni par la Mairie.
- savon liquide dans les sanitaires  
> Matériel fourni par la Mairie. Les ATSEM vérifieront la disponibilité régulière et le remplissage des distributeurs
- gel hydroalcoolique pour les moments où les lavabos ne seraient pas utilisables et utilisation uniquement sous le contrôle de l'adulte  
> Matériel fourni par la Mairie et confié à la directrice de l'école  
Utilisation exceptionnelle ! Le savon liquide est privilégié.  
C'est l'enseignante qui distribue le gel pour éviter tout accident
- serviettes en papier à usage unique  
> Matériel fourni par la Mairie. Les ATSEM vérifieront la disponibilité > régulière et le remplissage des distributeurs

**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

- lingettes désinfectantes virucides pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire

> Matériel fourni par la Mairie. Les ATSEM se chargeront du nettoyage et de la désinfection du matériel.

L'école sera nettoyée et désinfectée le midi et le soir.

**3. L'aération des classes.**

Ce geste doit être systématique et doit durer au moins 10 minutes à chaque fois.

Les salles de classe et autres locaux occupés devront être aérés :

- le matin avant l'arrivée des élèves
- pendant chaque récréation
- au moment du déjeuner
- le soir pendant le nettoyage des locaux

Les ATSEM se chargeront de l'aération, et du nettoyage le cas échéant des poignées aux lingettes désinfectantes.

**4. La sécurité : un engagement collectif.**

Il est nécessaire de sensibiliser et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Les **enseignants** et le **personnel** devront être formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque.

Les **parents** devront être informés clairement de l'organisation de l'école (à travers le présent protocole). Ils veilleront à expliquer à leur enfant l'importance du respect des gestes barrières.

Les **élèves** bénéficieront le jour de la rentrée d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains.

**5. La vigilance des parents.**

Les parents veilleront à ce que leur enfant ait les **ongles coupés courts**.

Le **lavage des mains** doit avoir lieu avant de venir à l'école et en rentrant de l'école.

La surveillance de la température de l'enfant par les parents doit être quotidienne.

**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

Les parents prendront la **température** de leur enfant avant le départ à l'école et au retour de l'école. Si l'enfant présente des symptômes évocateurs, les parents ne déposeront pas l'enfant à l'école.

- Les **vêtements** de l'enfant devront être **lavés** chaque soir à 60°. **Il est souhaitable que l'enfant se douche le soir, après s'être débarrassé de ses vêtements, ou lorsque ce n'est pas possible veiller à ce que la toilette soit soignée, et ne pas omettre notamment, le lavage des cheveux.**

## **II. Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves**

### **1. Public accueilli.**

La reprise physique de l'école se fera sur la base du **volontariat** et donc de non obligation de la part des familles.

Les parents qui ne souhaitent pas remettre leur enfant à l'école pourront continuer à bénéficier de **l'enseignement à distance**. Des modifications dans son organisation seront néanmoins à prévoir. Les enseignantes présentes à l'école ne pourront réaliser le télétravail le même jour.

Il convient de comprendre dès à présent que les conditions sanitaires ne nous permettront pas de faire la classe comme à l'ordinaire.

A partir du 12 mai, seuls les élèves de Grande Section seront accueillis ainsi que les enfants des catégories professionnelles prioritaires suivantes :

- personnel soignant
- responsables de la gestion de crise
- enseignants des écoles primaires
- personnels municipaux exerçant dans les écoles

Vous retrouverez les conditions d'accueil de ces élèves dans le point 3.de cette même rubrique.

**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

En l'état actuel des choses, la journée du 11 mai sera réservée aux enseignants ; les élèves de GS ne seront donc pas accueillis **hormis les enfants des catégories professionnelles prioritaires.**

Dans un souci d'organisation, il est demandé aux parents de prévenir l'école une semaine à l'avance de leur souhait de remettre leur enfant à l'école.

Les élèves de personnel soignant, pompiers, personnel enseignant d'école primaire sont des élèves prioritaires, quel que soit leur niveau de classe. Les parents doivent toujours dans un souci d'organisation nous prévenir une semaine au préalable en cas d'absence certains jours (mêmes modalités qu'avant la réouverture de l'école)

**2. Entrée et sortie des élèves.**

**La ponctualité de chacun sera de mise:**

**Les contraintes sanitaires ne permettent pas l'accueil au bon vouloir des gens.**

**.Les parents n'entrent pas dans l'école pour aucun motif.**

**S'ils doivent discuter avec un enseignant, ils le feront par mail**

L'entrée des élèves se fera par le grand portail de l'école. L'élève le franchira seul.

L'atsem est à la grille, accueille, et note les enfants présents sur sa fiche pré-remplie avec les élèves à accueillir. Elle se tient à au moins 1 mètre du portail.

Les parents veilleront à respecter les règles de distanciation (plus d'un mètre entre les personnes).

Marquage au sol demandé 10 lignes espacées d'un mètre le long du mur côté parking.

L'élève, une fois entré dans la petite cour avant de l'école, entre dans le hall et s'assoit sur une des chaises désinfectées au préalable (et qui le seront ensuite pour le groupe suivant)

Chaque chaise est à une distance d'un mètre les unes des autres.

Les élèves sont placés sous la surveillance de l'enseignante

L'entrée des parents à l'intérieur de l'école est impossible.

La reprise des enfants se fera de la même manière.



**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

Les parents viendront chercher leur enfant à la porte du portail et attendons celui-ci sur les marquages au sol. Les élèves seront envoyés dans l'ordre de présentation des familles à la grille.

**3. Organisation du temps de classe.**

Le temps de classe et son organisation pourront évoluer au fil des semaines en fonction de l'évolution du nombre d'enfants accueillis.

D'ores et déjà, voici l'organisation retenue dès le 12 mai :

**Il est demandé aux parents de ne pas arriver trop à l'avance ni de former un regroupement après avoir déposé leur enfant. Une fois le portail fermé, l'accueil ne pourra plus être possible.**

**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

• **MATIN de 8h30 à 11h30 :**

Accueil par 1 enseignante et ATSEM de l'école du groupe 1  
(les enfants des parents prioritaires)

Ouverture des portes pour les familles à 8h30.  
Plus d'accueil une fois la grille fermée

• **MATIN de 8h45 à 11h45 : (les mardis et jeudis)**

par 1 enseignante et ATSEM de l'école du groupe 2  
( Elèves de GS volontaires)

• **MIDI :**

Groupe 1 : de 11h30 à 13h  
Groupe 2 : de 11h45 à 13h15

Possibilité d'un service de restauration sur place sur le principe de panier repas froid.

• **APRES-MIDI**

Groupe 1 : de 13h à 16h  
Groupe 2 : de 13h15 à 16h15 les mardis et jeudis uniquement

• **GARDERIE**

Matin à partir de 7 h  
Après midi : De 16h00 à 19h proposée sur place.

**Les portes d'accès à l'école devront restées ouvertes** pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées.

Une enseignante ou une ATSEM veillera au respect des distances de sécurité à l'accueil.

Une enseignante ou une ATSEM portant un masque assurera l'ouverture du portail et veillera à le fermer.

Il aura également du gel hydro alcoolique à sa disposition.

Les enfants et personnel à risque (maladie chronique) présentant des symptômes ne pourront être accueillis à l'école.

De mêmes, les enfants ne pouvant pas respecter les gestes barrières (enfant en situation de handicap, très jeune âge...) ne pourront être accueillis à l'école.

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

**3. Emploi du temps prévisionnel.**

Cet emploi du temps est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des effectifs. Il est valable à partir du 12 mai :

**Organisation de la gestion des groupes :**

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Groupe des élèves de GS	Pas d'accueil possible	Mme Pennacchio	Mme Pennacchio	Pas d'accueil possible
Groupe des enfants de personnels indispensables à la gestion de crise ET élèves en difficulté	Mme Delforge	Mme Folzan	Mme Folzan	Mme Delforge
	Présence de la directrice			Présence de la directrice

Mme Marquis sera présente à l'école 2 jours sur 4 mais ne prendra pas d'élève en charge afin d'assurer la continuité administrative et pédagogique (distanciel) + personne ressource en cas de besoin

PROTOCOLE SANITAIRE D'OUVERTURE DE L'ECOLE AU 12 MAI 2020

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

Emploi du temps succinct des élèves :  
*Susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des effectifs.*

GROUPE 1	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 / 8h40	Accueil des élèves dans le hall en respectant les règles de distanciation et les gestes barrières.			
8h40– 10h	Déshabillage, passage aux lavabos Classe, motricité			
10h – 10h30	Sortie en récréation Passage individuel pour lavage des mains en rentrant après déshabillage Puis aux toilettes Lavage des mains puis retour en classe			
10h30 – 11h15	Classe, motricité			
11h15-11h30  11h30	Lavage des mains habillage  Sortie / attente dans le hall			
11h30 – 13h	Retour à la maison ou restauration scolaire sur place sous forme de panier repas froid <i>Périscolaire</i>			
13h – 13h10	Accueil des élèves dans le hall en respectant les règles de distanciation et les gestes barrières.			
13h10 – 14h30	Déshabillage, passage aux lavabos Classe, dortoir pour les PS et TPS			
14h30 - 15h	Sortie en récréation Passage individuel aux toilettes pendant la récréation sous contrôle d'un adulte Lavage des mains puis retour en classe			
15h- 15h45	Classe, motricité			
15h45 - 16h00  16h00	Lavage des mains habillage  Sortie / attente dans le hall			

PROCOLE SANITAIRE D'OUVERTURE DE L'ECOLE AU 12 MAI 2020

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

Emploi du temps succinct des élèves :  
*Susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des effectifs.*

GROUPE 2	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h45 / 8h55	Accueil des élèves dans le hall en respectant les règles de distanciation et les gestes barrières.			
9h00– 10h30	Déshabillage, passage aux lavabos Classe, motricité			
10h30 – 11h00	Sortie en récréation Passage individuel pour lavage des mains en rentrant après déshabillage Puis aux toilettes Lavage des mains puis retour en classe			
11h00 – 11h30	Classe, motricité			
11h30-11h45  11h45	Lavage des mains habillage  Sortie / attente dans le hall			
11h45 – 13h15	Retour à la maison ou restauration scolaire sur place sous forme de panier repas froid <i>Périscolaire</i>			
13h15 – 13h25	Accueil des élèves dans le hall en respectant les règles de distanciation et les gestes barrières.			
13h25 – 14h45	Déshabillage, passage aux lavabos Classe, motricité			
15h00 - 15h30	Sortie en récréation Passage individuel aux toilettes pendant la récréation sous contrôle d'un adulte Lavage des mains puis retour en classe			
15h30- 16h00	Classe, motricité			
16h00 - 16h15  16h15	Lavage des mains habillage  Sortie / attente dans le hall			

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

**III. L'information aux familles.**

Les familles seront régulièrement **informées** de la situation de l'établissement par les moyens habituels : affichage sur le panneau donnant sur la rue (**demandé en mairie car inexistant pour moment**) mail : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire...

Dans un souci de sécurité, nous privilégierons la communication **par mail**.

Une signalétique sera mise en place ( balisage ...) afin de faciliter le respect de la distanciation physique et des règles sanitaires.

- ❖ Un conseil d'école sera organisé le lundi 11 mai à 17 heures regroupant toutes les écoles de la Ville afin d'informer les parents d'élèves élus et la municipalité des modalités de reprise des cours et de l'organisation qui aura été décidée par l'équipe enseignante.
- ❖ A la suite de ce conseil, les parents concernés par le retour à l'école de leur enfant seront avertis des modalités de reprise par mail.  
Nous leur ferons également parvenir le présent protocole ainsi qu'une charte qui les engage à respecter les recommandations (qui les concernent) du protocole sanitaire national et celui adapté à l'école (Annexe 5).
- ❖ Un affichage sera mis en place pour informer les parents du nombre d'enfants accueillis et des conditions d'encadrement.

**Coordonnées utiles :**

☎ **ECOLE LOUISE MICHEL** : 03 21 37 87 94  
**Privilégiez le mail** : [ce.0623460z@ac-lille.fr](mailto:ce.0623460z@ac-lille.fr)

☎ **MAIRIE (pour inscription cantine et garderie)** : 03 21 37 88 24  
OU [service.enfance@oignies.fr](mailto:service.enfance@oignies.fr)

☎ **PLATEFORME COVID-19** : 0 800 130 000

*Cette plateforme téléphonique (appel gratuit depuis un poste fixe en France) permet d'obtenir des informations sur le Covid-19.*



**⚠ Attention :** la plateforme n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux, si vous présentez des premiers signes d'infections respiratoires (fièvre ou sensation de fièvre, toux) restez chez vous et appelez votre médecin. Si les signes s'aggravent, avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le 15 ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou entendre.

**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

#### **IV. L'entrée dans l'école puis le déplacement jusqu'à la classe**

Les enfants entreront un par un dans le hall de l'école et iront s'asseoir tout en gardant une distance d'un mètre minimum entre eux.

Une fois l'ensemble des élèves accueillis et répartis dans le hall de manière sécurisée, les enfants viendront se mettre les uns derrière les autres en respectant le balisage (lignes espacées d'un mètre) avant de rejoindre les toilettes pour un lavage des mains puis leur classe en respectant toujours le marquage au sol.

Les portes d'accès aux classes auront été ouvertes au préalable. La salle de classe ventilée 15 min avant

Il faudra demander aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes ni interrupteurs .... En cas de non respect un nettoyage à la lingette sera effectué

Une distance suffisante devant être laissée entre les vêtements au niveau des portemanteaux, **ceux-ci seront utilisés en laissant une distance suffisante entre chaque** ; Leur nombre est suffisant pour cela.

#### **V. L'installation en classe**

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. Par conséquent, puisque nous sommes en maternelle, nous ne pourrons accueillir que **10 élèves maximum par classe**.

Le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible. Par conséquent, il conviendra d'**espacer les élèves une table sur deux**.

Le mobilier et le matériel non nécessaires seront neutralisés par un drap.

À leur arrivée et avant d'entrer en classe, les enfants sont invités à aller **se laver les mains par deux, la disposition des lavabos le permettant**. Un adulte, l'ATSEM, conduira deux élèves à la fois aux toilettes. Un enfant de chaque côté des lavabos. Le déplacement entre la classe et les sanitaires devra respecter la distanciation adéquate (un mètre : marquage au sol).

Les élèves entreront en classe ensuite en respectant les règles de distanciation notamment au niveau des déplacements pour se rendre à leur table.

Par conséquent, le premier élève à rentrer s'installera à la table la plus éloignée puis le second la table suivante et ainsi de suite afin de remplir la salle en commençant par le côté opposé à la porte. Les tables sont attirées et étiquetées.

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

En effet, chaque enfant aura une place attribuée au cours de la journée et ne devra plus changer de place dans la journée. Sa place restera la même pour tous les jours de présence dans un souci de cohérence pour l'élève et de mise en confiance.

Toutefois, Si un enfant était amené à changer de place pour une raison ou une autre, le mobilier serait désinfecté et la nouvelle place attribuée respecterait toujours les distances de sécurité. Un tapis lavable aux pieds chaque table de GS et chaque table de fratrie permettrait un travail au sol.

Les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées. À l'inverse, les portes des salles éventuellement inutilisées (BCD, salle informatique) devront rester fermées.

L'enseignante veillera également à respecter cette distance avec les élèves. Après s'être occupé d'un élève, et si un contact physique à lieu, elle devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. L'élève devra faire de même en cas de contact physique avec l'adulte

.L'utilisation d'une solution hydroalcoolique pourra être possible sous contrôle strict d'un adulte. Son usage sera fait de manière exceptionnelle.

Lors de la sortie, les élèves regrouperont leurs affaires dans leur boîte posée sur la table, et procéderont un par un en commençant par celui qui est le plus proche de la porte jusqu'au plus éloigné pour regagner les toilettes pour un lavage des mains en respectant les distances puis iront prendre leur manteau et s'installer sur une chaise dans le hall.

Pour que ce dispositif soit possible, il faudra que les élèves aient l'ensemble de leurs affaires avec eux.

Un sens de circulation dans la classe pourra être matérialisé au sol.

**Cas de la sieste pour les plus petits.**

Le dortoir sera utilisé en cas de sieste. La double porte communicante restera porte ouverte sur la classe.

Les draps et oreillers seront lavés chaque jour à 60°.

Si nous venions à accueillir des TPS ou PS ils seraient installés en salle 1 (groupe 1) à proximité du dortoir afin de laisser la porte communicante ouverte, une Atsem prendrait en charge la surveillance ; l'enseignante s'occupera du reste du groupe qui ne dort pas. (MS,GS..) Si un 2<sup>ème</sup> groupe devait être créé il serait en classe 2 (qui communique aussi avec le dortoir)

Le temps de sieste n'excèdera pas une heure. Se référer à l'emploi du temps groupe 1 page 12

A son arrivée le PS ira se laver les mains, aux WC puis se laver les mains de nouveau. Il suivra le groupe en classe 1 et l'ATSEM l'accompagnera au dortoir communicant. Les parents auront prévu des chaussures à scratchs pour éviter les contacts (gants, masque et blouse pour l'ATSEM pour la protéger s'il doit y avoir contacts)



**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

Le réveil se ferait à 14h15 afin qu'ils puissent passer aux WC avec le reste de la classe sous la conduite de l'enseignante. A 14h30 les élèves iront en récréation en extérieur en cas de beau temps ou en salle de jeux si le temps n'était pas propice à mettre les enfants en extérieur notamment ceux qui ont fait la sieste (pour la surveillance il faudra faire le choix de l'une ou l'autre option ; les groupes ne pouvant être mélangés)

Se référer au protocole prévu par la municipalité, annexe 7

## VI. Le matériel scolaire

Le matériel sera individuel. Une boîte sera posée sur chaque table et contiendra le matériel de base de l'élève (feutre velleda, crayons...). Ce matériel ne devra en aucun cas être prêté sans un nettoyage à la lingette réalisé par l'enseignante en temps de classe ou par l'ATSEM pendant le temps de récréation afin de se laisser la possibilité d'une rotation des jeux notamment les puzzles par exemple... Si le matériel scolaire est malencontreusement échangé, il sera mis de côté et/ ou désinfecté, lavage des mains systématiques (de même pour les poignées de porte également touchées) et rappel aux élèves les conséquences et l'importance de ne pas prêter.

Le matériel sera désinfecté chaque jour.

L'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs dans les coins de symbolisation (cuisine, chambre, garage...) seront retirés. Toutefois une zone au sol aux pieds des tables sera installée (tapis lavables) afin de proposer des jeux de symbolisation individuels et facilement lavables. Cette disposition sera valable tant que nous pourrons respecter les distances de jeux/travail entre chaque élève. Nous privilégierons ensuite cette zone au sol qu'aux TPS/PS accueillis.

Les jeux, matériels pédagogiques pourront être utilisés de manière individuelle. Ils seront désinfectés après chaque manipulation (utilisation de lingettes désinfectantes par les Atsem).

Un livre manipulé par un enfant sera ensuite isolé pendant 5 jours avant d'être remis en circulation.

Si besoin, du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

L'enseignant ne pouvant facilement s'approcher des élèves, pour des corrections éventuelles, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille.

Si l'enseignant a absolument besoin de voir le travail d'un élève, celui-ci déposera son cahier sur une table dédiée et l'enseignant viendra ensuite le vérifier, une fois l'élève retourné à sa place. Dans ce déplacement qui doit être exceptionnel, l'élève devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades. Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

Possibilité de permettre l'utilisation d'un ordinateur par demie journée avec désinfection le midi : désinfection du clavier, souris, écran et tables entre chaque élève, tapis à l'aide de lingettes désinfectantes virucides par les ATSEM.

## VII. Les activités.

### 1. Activités culturelles / manuelles.

Seront privilégiées les activités ne nécessitant pas l'utilisation de matériel collectif.

Privilégier les lectures par l'enseignant, les jeux de mimes...

### 2. Activités sportives.

Les parents veilleront à vêtir leur enfant de manière **confortable** et de manière à ce qu'il soit le plus **autonome** possible.

Les jeux de ballons et de contact seront proscrits.

L'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous sera proscrite.

Seront privilégiés les parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

## VIII. Les récréations

Le temps de récréation peut être amené à évoluer en fonction du nombre d'enfants accueillis, du nombre d'enseignants présents ou de la météo ; de même que si la gestion s'avère trop difficile, la récréation pourra être remplacée par un temps de pause en classe

Dans l'état actuel des choses et au regard de l'effectif au 12 mai, un seul de temps de récréation est envisagé. Sauf : En salle de jeux en cas de mauvais temps : groupe 1 : 10h / groupe 2 : 10h30

Si la récréation devait se faire dans la salle de jeux (cas de pluie par exemple), celle-ci devra être ventilée au préalable mais aussi pendant la récréation et il faudra également poursuivre la ventilation après la récréation. Des jeux seront prévus pour proposer aux élèves et ainsi éviter l'ennui.

*Même en cas de 3ème groupe accueilli celui-ci le serait les lundi et vendredi et nous serions en capacité de poursuivre la récréation aux mêmes horaires. Au delà de 3 groupes le protocole entier devra être révisé notamment pour la prise en charge de ces derniers par les 4 enseignantes*

Les deux groupes auront chacun un espace de la cour bien délimité par un marquage au sol : deux grandes cordes pour former un couloir central.

En pratique, les élèves du groupe 1 et du groupe 2 sortiront en même temps les deux ailes de l'école permettant un accès sans croisement. Cf annexe 4 pour le schéma de sortie en récréation.

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

L'école possédant un espace vert sur le côté de son bâtiment, les élèves pourront s'y rendre avec l'enseignant en cas de fortes chaleurs notamment. Cet endroit étant le seul permettant d'être à l'ombre. Les élèves seront passés aux toilettes avant.

L'espace sera délimité en 2 par des cordes un couloir de circulation défini

Après avoir quitté la classe, l'ATSEM veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible. Les poignées de fenêtre et de portes seront passés au désinfectant.

Les élèves se laveront les mains avant et au retour de la récréation.

La cour étant très grande, elle sera également divisée en deux afin de permettre aux deux groupes de s'y trouver en même temps sans possibilité de contact (marquage au sol).

Il faudra demander aux élèves de ne pas toucher les poignées de portes (portes toujours ouvertes) et s'ils venaient à le faire les poignées seraient de suite désinfectées et l'enfant irait se laver les mains sous la surveillance de l'ATSEM

En pratique, les élèves du groupe 1 et du groupe 2 sortiront en même temps les deux ailes de l'école permettant un accès sans croisement.

Les élèves du groupe 1 auront donc l'espace se situant près de la rue tandis que le groupe 2 aura l'espace se situant côté toboggan (**condamné : demande en mairie**)

Zone centrale délimitée par des cordes placées au préalable (sous panier de basket)

Les enseignantes se réservent la possibilité de déplacer la zone de récréation dans la grande pelouse côté classe 1 en cas de fortes chaleurs pour permettre de trouver de l'ombre pour les élèves et un peu de fraîcheur. De la même façon 2 zones seraient délimitées et un couloir créé au sol avec des cordes.

Le passage aux toilettes se fera **individuellement**.

Une ATSEM surveillera l'utilisation des toilettes en ne permettant qu'un élève à la fois et en effectuant un nettoyage systématique.

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de contact, de ballons, et tout ce qui implique de se passer des objets.

Les installations extérieures seront neutralisées.

Les adultes porteront un masque durant les récréations.

Si la récréation devait se faire dans la salle de jeux (cas de pluie par exemple), celle-ci devra être **ventilée** au préalable mais aussi pendant la récréation et il faudra également poursuivre la ventilation après la récréation.

Le retour en classe ne se fera qu'après **lavage soigneux des mains**.

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

Les élèves iront se laver les mains deux par deux. L'enseignante du groupe veillera au bon déroulement de cette étape.

Les élèves patienteront dans le couloir, les uns derrière les autres en respectant les marquages au sol (lignes espacées d'au moins 1 mètre) ; sous la surveillance de l'ATSEM.

Les élèves rejoindront ensuite leur classe.

## **IX. Les sanitaires**

L'usage des sanitaires de l'école nécessite lui aussi des règles strictes :

L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation, grâce au marquage au sol

Il conviendra de limiter l'accès aux sanitaires de manière à utiliser un urinoir / toilettes sur deux.

Un lavage des mains sera obligatoire avant d'utiliser les sanitaires. De même le lavage des mains sera obligatoire après l'usage.

Un approvisionnement en savon et en papier mains sera donc nécessaire et à vérifier quotidiennement. Les ATSEM veilleront à réapprovisionner distributeurs de savon et de serviettes en papier.

Laisser les fenêtres ouvertes afin d'aérer.

Lorsque les enfants rentrent de récréation et passent se laver les mains avant de retourner en classe, l'entrée et la sortie se fera par la porte extérieure donnant dans la cour.

Les sanitaires seront régulièrement nettoyés et désinfectés (sol, cuvette, robinet...), le soir mais également dans la cour de la matinée et de l'après-midi et lors de la pause méridienne. Un toilette ne peut être utilisé deux fois de suite, une lingette doit être passées sur les cuvettes.

Se référer au protocole prévu par la municipalité annexe 7

## **X La cantine**

Afin de limiter les déplacements et donc les risques, la restauration scolaire se fera sur place sous le principe de panier repas froid.

Les repas se prendront dans une autre salle : classe 2, afin de permettre aux ATSEM de procéder au nettoyage et à la désinfection des salles de classes et du matériel utilisé lors de la matinée.

Les élèves devront se laver les mains au savon **avant** et **après** le repas

La salle utilisée sera **aérée** avant et après le repas.

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

La distribution des repas et de l'eau devra elle aussi être faite de manière à limiter les contacts. En cas d'assistance aux élèves, les personnels porteront un masque et se laveront les mains entre chaque contact.

Les tables et chaises devront impérativement être **désinfectées** avant chaque repas, et après le repas.

Les déchets générés par le repas seront évacués dès la fin du repas afin de ne pas être une gêne pour l'accueil des élèves l'après-midi.

Les mesures barrières seront rappelées oralement aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager la nourriture, l'eau, les couverts...

Se référer au protocole prévu par la municipalité annexe 7

## **XI. La pause méridienne**

Une fois le repas terminé, les élèves pourront s'aérer dans la cour en respectant les mêmes règles que lors des récréations : pas de jeu de contact, distanciation...

Le temps méridien sera pris en charge par le service périscolaire.

Pour le groupe 1 il se terminera à 13h00 ; pour le groupe 2 à 13h15

Se référer au protocole prévu par la municipalité annexe 7

## **XII Le périscolaire**

Les services périscolaires prendront en charge les élèves le **midi** de 11h30 à 13h15

La municipalité mettra en place un service de **garderie à l'école** :

**Le matin de 7 h à 8h30**

**Le soir de 16h à 19h.**

Se référer au protocole prévu par la municipalité annexe 7

## **XIII L'entretien des locaux par la collectivité territoriale**

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux doivent être considérablement adaptées et renforcées.

L'école a d'ores et déjà fait l'objet d'un **nettoyage** et d'une **désinfection complète** avant la reprise des élèves le 12 mai.

Le nettoyage et la désinfection sera fait comme suit :

- Les sols, tables et chaises seront nettoyés et désinfectés **2 fois par jour** : le **midi** et le **soir**. Il en est de même du matériel manipulé par les élèves.

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

- Les zones de contacts comme les robinets, les distributeurs de savon et les sanitaires, les interrupteurs devront être également nettoyés plusieurs fois par jour par les ATSEM.

Pour faciliter ce nettoyage chaque élève gardera sa **table attitrée**.

- Les classes seront ventilées avant l'arrivée des élèves et aux récréations ainsi que pendant la pause méridienne.
- Les poubelles devront être vidées quotidiennement.
- Les ATSEM veilleront à l'approvisionnement en savon liquide, papier main, papier toilette.

Se référer au protocole prévu par la municipalité annexe 7

#### XIV. Les sorties

En fonction des effectifs et des enfants qui vont manger sur place l'organisation peut évoluer.

Comme pour le matin nous demanderons aux parents de ne pas arriver trop en avance et de ne pas s'attarder devant l'école afin de limiter les contacts et les croisements entre les groupes.

Les élèves sortiront de la classe en utilisant le même système qu'à l'arrivée. Il paraît également indispensable qu'ils se lavent les mains avant le retour à la maison.

La sortie par le hall. Les parents attendront à la grille espacés d'un mètre, en respectant les règles de distanciation et repartiront en traversant la rue pour éviter tout contact.

Ce fonctionnement est valable pour la sortie du midi mais aussi pour la sortie du soir.

Pendant ces déplacements, il faudra être très vigilant aux distances de sécurité.

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel d'immédiatement **changer de tenue**, de **laver** les vêtements portés à **60°** et de procéder à un **lavage des mains minutieux** (éventuellement à une toilette complète).

#### XV. Les enseignantes

Les enseignants appliqueront tous les gestes barrières.

Des **masques** seront mis à disposition dans le bureau du directeur avec du gel hydro alcoolique.

Une **distance** d'un mètre sera maintenue durant la journée y compris pendant le temps de pause méridienne.

Le **lavage des mains** sera effectué toutes les 2 heures minimum avec de l'eau et du savon même si des gants sont portés.

Des **zones de travail** seront attribuées de sorte qu'un mètre de distance soit conservé.

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

Il conviendra **d'éviter de parler fort** en face de ses collègues et de choisir un **lieu ouvert** pour les moments de concertation plutôt qu'une salle fermée (la cour est tout à fait indiquée).

Les consignes seront affichées.

Chaque enseignant aura **son propre matériel** afin d'éviter le partage.

L'ordinateur et le téléphone ne seront plus utilisés de manière collective.

*Téléphone : Attribué à Madame Marquis (lundi vendredi),  
à Madame Pennacchio (mardi jeudi)*

*Ordinateur : Mme Marquis*

Le photocopieur et le massicot (ou tout autre matériel commun) demeurent collectifs.

Il conviendra de se laver les mains ou d'utiliser du gel hydro alcoolique avant de s'en servir et après s'en être servi. Une désinfection du matériel grâce à des **lingettes désinfectantes** est à réaliser avant de l'utiliser.

Le port de **gants** peut être également envisagé.

Les lingettes désinfectantes ainsi que les gants seront fournis par la municipalité.

Les réserves de papier pour les photocopies seront partagées entre les enseignants.

En cas de transfert de matériel non encore utilisé d'une salle à une autre, celui-ci sera laissé dans une **zone tampon** pendant quelques heures ou au mieux la journée.

Les déplacements seront limités au **strict nécessaire**.

Un horaire de présence dans les parties communes sera mis en place le cas échéant.

L'usage du micro onde collectif sera interdit.

Le jour de la prérentrée toutes les consignes seront réexpliquées et des **affichages** seront placés aux endroits stratégiques.

Les protocoles de nettoyage individuel (imprimante...) seront mis en place.

**En cas de réunion :**

- Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre et éviter de s'asseoir face à face
- Nettoyer avant et après une réunion, ne pas laisser d'objet
- Aérer 10 minutes toutes les heures
- Laisser les portes ouvertes
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

## XVI. Les livraisons

En cas de livraison pendant la journée de classe :

Un enseignant ira récupérer le colis en s'étant au préalable muni de gants, dans le cas contraire il veillera à bien se laver les mains après.

En cas de signature, l'enseignant utilisera **son stylo**, on demandera au livreur de déposer le bordereau afin d'éviter les contacts proches.

Le colis sera laissé dans une zone tampon pendant quelques heures, une journée au mieux.(salle informatique)

## XVII. Procédure de gestion d'un cas suspect

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres...

En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Il nous faut disposer d'un thermomètre frontal sans contact efficace et non d'un thermomètre auriculaire.

→ La municipalité nous fournira un thermomètre infrarouge dès réception de la commande.



**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

**1. En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :** Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

**Conduite à tenir :**

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée (BCD) sous la surveillance d'un adulte ( Atsem si les enseignantes sont en charge d'un groupe). Fermeture des cloisons mobiles
- Prise de la température si l'école est dotée d'un thermomètre sans contact.
- **Commande mairie**
- Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents, à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève, depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des mesures barrières.
- Les parents informent l'école si le test est positif ou négatif.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

**En cas de test positif :**

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.  
Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

**2. En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un adulte :**

**Conduite à tenir :**

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

**En cas de test positif :**

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

*Annexe 1*

**Le port du masque par les adultes**

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être **des masques à usage unique**, avec **une durée maximale d'usage de quatre heures**.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.



Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

*Annexe 2*

**Le lavage des mains pour tous**

Adultes/Enfants

- 1  **Mouillez-vous les mains** avec de l'eau
- 2  **Versez du savon** dans le creux de votre main
- 3  **Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes :** les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets
- 4  **Entrelacez vos mains** pour nettoyer la zone entre les doigts
- 5  **Nettoyez également les ongles**
- 6  **Rincez-vous les mains** sous l'eau
- 7  **Séchez-vous les mains** si possible avec un **essuie-main** à usage unique
- 8  **Fermez le robinet** avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle

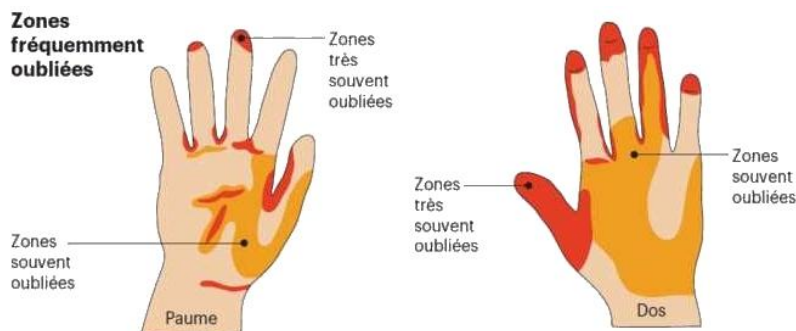
 **Viens te laver les mains avec ...**

**HUGO, l'Escargot**

**et ses copains**

<p><b>CLEMENT</b> Le Serpent</p>  	<p><b>LEON</b> Le Hérisson</p>  	<p><b>HUBERT</b> Le Pivert</p>  
<p><b>BERTRAND</b> l'Éléphant</p>  	<p><b>JOJO et FREDO</b> les crabes jumeaux</p>  	<p><b>NICOLAS</b> Le Koala</p>  

Mai 2008 Mai Mai 2011 - Réalisé par : Ango C. - Charbonneau B. - Florence M-C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N. Négrin



**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

*Annexe 3*

**ECOLE LOUISE MICHEL OIGNIES**

**Avis du conseil scientifique – 24 avril 2020**

**Enrichi par les directeurs de la ville.**

**« Enfants, écoles et environnement familial dans le contexte de la crise COVID-19 »**



**Volontariat**

Le Conseil scientifique est favorable à ce que le **principe de volontariat et de non obligation de la part des familles** soit retenu, avec la possibilité d'une **poursuite de l'enseignement à distance**.  
Dans un souci d'organisation, il est demandé aux parents de prévenir l'école une semaine à l'avance de leur souhait de remettre leur enfant à l'école.  
Les enfants de personnel soignant, pompiers, personnel enseignant sont des élèves prioritaires, quel que soit leur niveau de classe.



**Information et formation**

**Information claire des parents** sur les conditions d'ouverture de l'établissement (vidéo, lettre, numéro de téléphone)  
**Privilégier la communication par mail.**  
**Formation des personnels** aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque  
**Information des élèves** le jour de la rentrée (mesures barrières, distanciation sociale, masque)



**Horaires échelonnés**

**Les élèves seront accueillis en fonction de leur niveau de classe.**  
**Se référer au protocole de l'école.**



**Lavage des mains**

**Lavage des mains** (eau, savon liquide, papier à usage unique) au minimum à l'arrivée à l'école avant le début de la classe et à la fin des cours, avant et à la fin de chaque repas et chaque fois que les mains auront pu être souillées par des liquides biologiques

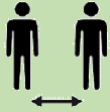


**Nettoyage et aération**

**Nettoyage de l'établissement** (salles de classe et parties communes)  
**Aération des salles** de classes lors des temps de pause

**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire



**Distanciation sociale  
d'1 mètre : un  
impératif**

**1 mètre au moins** de chaque côté notamment pour les tables dans les **salles de classe** mais aussi dans les **couloirs, escaliers, ...**

Si l'espace est insuffisant, l'établissement doit penser un **rythme pour accueillir les enfants** dans de bonnes conditions sanitaires (un jour sur deux, 1 semaine sur 2, le matin vs. l'après-midi...)



**Limitation du brassage  
des élèves**

En fonction de la capacité d'accueil de l'école, l'équipe enseignante organisera des groupes et aménagera les temps scolaires pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions sanitaires (un jour sur 2....) Votre enfant ne pourra sans doute pas aller à l'école tous les jours de la semaine.

L'élève peut être accueilli par un autre enseignant que son enseignant habituel. Ce sera néanmoins un enseignant de l'école..

Des élèves de plusieurs niveaux pourront être rassemblés dans un seul groupe. L'organisation est susceptible d'être modifiée en fonction du nombre d'élèves accueillis.

En raison de la stricte nécessité de respecter les gestes barrières, tout élève qui aurait un comportement qui mettrait en danger les personnes autour de lui ne serait pas / plus accepté à l'école.

Une organisation de la journée et des activités scolaires (entrée en classe, sortie, déplacements dans les couloirs, récréation...) a été pensée afin qu'au mieux, **les élèves d'une classe ne croisent pas les élèves d'une autre classe** ou que les élèves d'un même niveau ne croisent pas les élèves d'un autre niveau.

Si possible, les enfants mangent dans la classe à leur table Adaptation des **récréations** pour non brassage des élèves



**Masque pour tous  
dès le collège**

Port de masques alternatifs par **les personnels et par tous les enfants à partir du collège**

Les enseignants porteront un masque.

Dès l'élémentaire les élèves pourront venir avec un masque sous réserve que les parents leur aient enseigné la bonne utilisation.

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

**Vigilance des parents**

Hygiène stricte des  **mains et des ongles**  au retour à la maison  
Prise de **température** par les parents avant le départ à l'école **et au retour de l'école**. Si symptômes évocateurs, ne pas envoyer l'enfant à l'école **Pas d'accès des parents** à l'école  
Les vêtements de l'enfant seront lavés chaque soir.  
En maternelle, demander aux parents de vêtir leur enfant de telle manière qu'il puisse être autonome (pas de lacets, ceinture..., privilégier pantalon à élastique..)

**Gestion d'un cas**

**L'organisation devra être mise en place avant le 11 mai et être connue des parents et des personnels.**

**Cas suspecté** : éviction immédiate de l'enfant en cas de symptôme évocateur d'infection (jusqu'aux résultats du test que les parents devront faire faire)

**Cas identifié**

- **Diagnostic** de tous les élèves de la même classe ou de toutes les classes du même niveau
- **Fermeture** de la classe ou de toutes les classes du même niveau pendant 14 jours
- Mise en place du **processus opérationnel de suivi et d'isolement** décrit dans l'avis 6 du Conseil scientifique du 20 avril 2020

Les parents doivent rester joignables pendant le temps scolaire. Ils auront communiqués à l'école un numéro valide. En cas d'appel de l'école, ils viendront rechercher leur enfant le plus rapidement possible.

Source : [https://solidarites-sa.nte.gouv.fr/IMG/pdf/note\\_enfants\\_ecoles\\_environnements\\_familiaux\\_24\\_avri\\_2020](https://solidarites-sa.nte.gouv.fr/IMG/pdf/note_enfants_ecoles_environnements_familiaux_24_avri_2020).

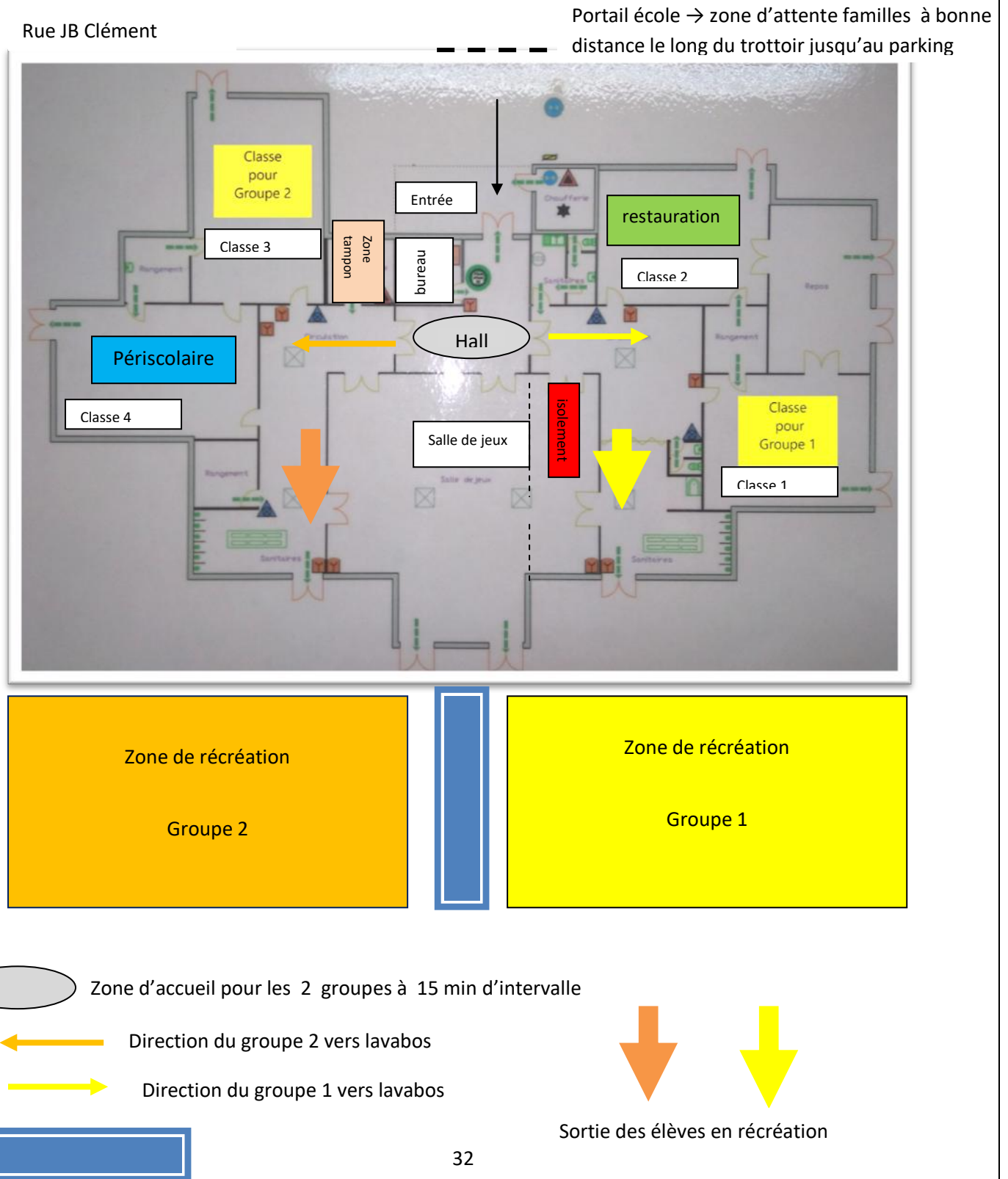
25/04/2020 @NaudinCyril

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

*Annexe 4*

**Plan de l'école précisant le circuit de déplacement lors des entrées et des sorties, l'organisation de la récréation et la gestion des salles.**





**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

***Annexe 5: Fiche parents***

**Les parents sont informés clairement des conditions d'ouverture de l'établissement et de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières**

**(Ces modalités sont détaillées dans le présent protocole sanitaire).**

**Les parents devront:**

- **expliquer à leur enfant les gestes barrières, lui fournir des mouchoirs en papier jetable.**
- **surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit-être inférieure à 37,8 degrés) et au retour**
- **nécessité de prendre une douche le soir, après s'être débarrassé de ses vêtements, ou lorsque ce n'est pas possible veiller à ce que la toilette soit soignée, ne pas omettre notamment, le lavage des cheveux.**
- **connaître les moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel**
- **connaître la procédure applicable lors de la survenue d'un cas (qu'il concerne son enfant ou un autre élève)**
- **connaître l'interdiction de pénétrer dans l'école**
- **Connaître les points d'accueil et de sortie des élèves**

**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

- les horaires à respecter et les modalités de circulation afin d'éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie
- les modalités d'organisation de la cantine et de l'accueil périscolaire

Je soussigné, madame, monsieur \_\_\_\_\_, fait le choix d'envoyer à l'école mon enfant \_\_\_\_\_  
Elève à l'école maternelle Louise Michel de Oignies.

Dans le cadre de cette réouverture des écoles élémentaires et maternelles le 12 mai 2020 et en application du protocole sanitaire,

- Je m'engage à **prendre la température de mon enfant tous les jours** avant le départ pour l'école (matin et midi) et à **lui fournir un paquet de mouchoirs jetables**.
- Je m'engage à **garder mon enfant à la maison en cas de symptômes ou de fièvre** (supérieure à 37,8) **pour lui-même ou pour un membre de la famille**.
- Je m'engage à **ce que mon enfant se lave les mains** avant le départ pour l'école (matin et midi) et à **vérifier que ses ongles soient coupés**.
- Je m'engage à **ce que mon enfant soit informé des gestes barrière, qu'il les connaisse et sache les mettre en pratique**.
- Si des symptômes évocateurs avec ou sans fièvre surviennent chez mon enfant pendant le temps scolaire, je serai de suite contacté par l'enseignant. Je m'engage donc à **rester constamment joignable pendant le temps scolaire, à venir immédiatement récupérer mon enfant si besoin et à contacter mon médecin traitant** qui m'informera de la marche à suivre pour que mon enfant soit testé dans un centre prévu à cet effet.
- Je m'engage à **respecter les règles du protocole sanitaire mises en place dans l'école, pour lesquelles je suis directement concerné(e)** et qui me sont rappelées ci-dessous :

- interdiction formelle aux parents de pénétrer dans l'enceinte de l'école.
- interdiction formelle de rester devant les grilles de l'école afin d'éviter toutes formes d'attroupement.
- Les horaires d'accueil devront être strictement respectés (les enfants ne devront arriver ni plus tôt ni plus tard que l'horaire qui leur sera indiqué).



Numéro de téléphone sur lequel je peux être joignable rapidement en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Signature

**ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

*Annexe 6 Liste du matériel nécessaire à l'application du protocole*

dénomination	quantité	fournisseur
gel hydroalcoolique	suffisamment pour du long terme	Mairie
masques adultes	en quantité suffisante pour tenir jusqu'à la fin de l'année	Mairie et Éducation Nationale
masques enfants (CAS SUSPECTS)	en quantité suffisante pour tenir jusqu'à la fin de l'année Nationale	Mairie et Éducation
boîte de mouchoir à usage unique	1 boîte par élève	parents
Sachet de mouchoirs jetables	1 sachet par élève	Mairie
lingettes désinfectantes/virucide	en quantité suffisante	Mairie
Savon pour distributeurs	en quantité suffisante	Mairie
serviettes jetables	en quantité suffisante	Mairie
gants en latex	en quantité suffisante	Mairie
Marquage au sol trottoir	Peinture ST	Mairie
Marquage au sol dans les classes (adhésif)	rouleaux en quantité suffisante	Mairie

**ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL – OIGNIES**

Document réalisé le 5 mai 2020  
Révisable autant de fois que nécessaire

*Annexe 7 Le protocole de la mairie*